Case FRC.371

ADRESSE

DES RR. PP.

CARMES-DÉCHAUSSÉS

DU COUVENT DU CHARTRON

DE BORDEAUX,

A MM. LES OFFICIERS MUNICIPAUX.

Le 22 Mai 1790.

MESSIEURS,

C'EST avec la douleur la plus profonde que nous avons appris qu'on jetoit quelques nuages ſur notre patriotiſme. Nous croyons n'avoir rien fait pour mériter un ſoupçon ſi contraire aux ſentimens de notre amour pour la Patrie, de notre reſpect & de notre ſoumiſſion pour l'auguſte Aſſemblée Nationale & ſes Décrets. Il n'eſt aucun de nous qui n'ait juré, & qui ne ſoit prêt de jurer encore, d'être fidelle à la Loi, à la Nation & au Roi. Nous déclarons déteſter toute maxime contraire, & que nous nous ferons tou-

jours un devoir de concourir à entretenir la paix & l'esprit de concorde parmi nos Concitoyens.

Nous avons l'honneur d'être, avec un très-profond respect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Les Religieux Carmes-Déchaussés du Couvent du Chartron.

F. Charles Dulaurens, *Provincial.*
F. Clément, *Prieur.*
F. Ange, *Ex-Provincial.*
F. Dominique Feraud, *Ex-Provincial.*
F. Christophe Beau, *Sous-Prieur.*
F. Modeste Tailland.
F. Jean-Antoine Lansine.
F. Vincent Fabre.
F. Jean de la Croix Félix.
F. Albert Fino.
F. Grégoire Baylet.
F. Ambroise Buzain.
F. Antonin Mazen.
F. Louis Esteve.
F. Simon Dumanes.
F. Henri Gay.
F. Alexis Chastains.
F. Léandre Perier.

L'original a été déposé à la Municipalité, ce 22 Mai 1790, D. FERRIERE, Offic. Municipal.

ADRESSE

DES RELIGIEUX DE LA MERCI,

RÉDEMPTION DES CAPTIFS, DE BORDEAUX,

A Meſſieurs les Officiers Municipaux.

Bordeaux, le 22 Mai 1790.

MESSIEURS,

LES Religieux de la Merci, Rédemption des Captifs du Couvent de Bordeaux, juſtement alarmés des bruits qui s'accréditent ſur les diſpoſitions de certaines Maiſons Religieuſes de cette Ville, de former oppoſition aux Décrets de l'Aſſemblée nationale, concernant l'aliénation des biens Eccléſiaſtiques, ne croient pouvoir différer plus longtemps de manifeſter les ſentimens qui les animerent toujours. Ils ont l'honneur de vous prier, Meſſieurs, de vouloir en être les dépoſitaires, & de recevoir la déclaration franche & ſincere qu'ils font unanimement, tant Freres Laïcs que Prêtres, d'être conſtamment ſoumis aux Décrets de l'Aſſemblée nationale, & notamment à ceux qui preſcrivent & reglent l'aliénation des biens

Eccléſiaſtiques. Voués par état & portés par ſentimens à des ſacrifices de toute autre importance, ils verront en paix conſommer ce dernier pour le ſoulagement de la Patrie, à laquelle ils ſont intimement perſuadés qu'ils ſe doivent tout entiers. Ils déclarent en outre n'avoir pris ni ne vouloir aucunément prendre part à proteſtation quelconque faite ou à faire par Corps, Communauté ou particulier que ce puiſſe être, tendante à altérer le reſpect & la ſoumiſſion dus aux Décrets de l'Aſſemblee Nationale, ſanctionnés par le Roi, & ſpécialement à ceux concernant l'aliénation des biens Eccléſiaſtiques.

Et ont ſigné ;

F. G. Barrié, *Commandeur.*
F. Jph. Mandavy.
F. Jean-Paulin Cung.
F. Melhie de la Grange, *Prof. de l'Univerſ.*
F. J. Audibert, *Pr. Génér. des Captifs.*
F. G. Foucault, *Syndic*, tous Prêtres.

F. D. Guichard.
F. P. Lamazere.
F. L. Bro.
F. P. Large.
F. Jean-Baptiſte Dupon, *Freres Laïcs.*

ADRESSE

DE LA TOTALITÉ DES RR. PP. AUGUSTINS DE BORDEAUX,

A MM. LES OFFICIERS MUNICIPAUX.

Le 22 Mai 1790.

MESSIEURS,

LORSQUE vous êtes venus dans notre Communauté procéder à l'inventaire ordonné par le décret de l'Assemblée Nationale, vous avez été convaincus de notre parfaite soumission à la Loi. Nous n'aurions pas cru, d'après cela, avoir besoin de faire une déclaration publique de nos sentimens, si nous n'étions informés par une adresse des RR. PP. Dominicains du jour d'hier, que quelques Supérieurs des Communautés Religieuses se sont permis de protester contre les décrets de l'Assemblée Nationale, concernant les biens Ecclésiastiques. Nous devons à notre conscience & au respect que nous avons pour nos concitoyens, de déclarer authentiquement que nous n'avons pris part directement ni indirectement à aucune protestation contre les décrets de l'Assemblée Nationale, soit

ſur les biens Eccléſiaſtiques, ſoit ſur les vœux ſolemnels, ſoit enfin ſur tout autre objet, & que nous ſommes tous, ſans exception, prêts à exécuter la Loi.

Nous déſirons, Meſſieurs, que vous nous permettiez d'en faire le ſerment devant vous, & nous abandonnons aux remords de ſa conſcience, quiconque ſubſtitueroit les cris de l'intérêt perſonnel ou les mouvemens d'un faux zele, aux efforts que tout bon citoyen & tout bon catholique doivent faire pour la régénération de la France & pour la reſtauration de la diſcipline Eccléſiaſtique, & ont ſigné.

F. Bournazeau, Prieur, Docteur de Sorbonne, & Profeſſeur à l'Univerſité.
F. Cazales, Sous-Prieur.
F. Bouſſaric, Maître des Novices.
F. Laymarie, dépoſitaire.
F. Cuginaud.
F. Corbeffin, Syndic.
F. Laffite, Sacriſte.
F. De Varimpré, Dépoſitaire.
F. Porteau.
F. Quierzy.
F. Fournemire, *Prêtres.*
F. Damien Couſſeillac.
F. Anſelme Tuat.
F. Coſme Iſſoulié.
F. Bouſquet.
F. Jacques Simonet.
F. Pierre Latarguerie.

ADRESSE

Des RR. PP. Dominicains de Bordeaux, à MM. les Officiers Municipaux.

MESSIEURS,

Des bruits trop bien fondés nous annoncent des Proteſtations de la part de quelques Supérieurs de Communautés Religieuſes, contre les Décrets de l'Aſſemblée Nationale, concernant les biens Eccléſiaſtiques. Ces Proteſtations ſont trop évidemment contraires à l'obéiſſance que nous devons à l'autorité nationale, au maintien de la paix, au déſintéreſſement que nous commande l'Evangile; elles expoſent trop ſouvent les amis de la liberté à être confondus avec les partiſans de la ſervitude & les inſtigateurs de nos troubles, pour que nous puiſſions plus long-temps différer la déclaration publique de nos ſentimens. Au milieu des ſoupçons qui peuvent cauſer de fatales mépriſes, il eſt ſans doute permis de manifeſter ſa façon de voir & de ſentir. Ainſi donc, fidelles à la Patrie dont nous nous glorifions d'être les enfans, fidelles à la Religion dont nous ſommes les Miniſtres, nous déclarons aujourd'hui que nous n'entendons prendre la moindre part à aucun acte de proteſtation contre les Décrets de l'Aſſemblée Nationale, &

727

que nous avons en horreur tous les moyens que l'orgueil, la cupidité, le fanatiſme, de telle part que ce ſoit, peuvent mettre en uſage pour exciter des diſcuſſions & des fureurs.

Et ont ſigné :

Conſtant, *Profeſſeur à l'Univerſité.*
Bordenave, *Doct. & Prof. en Théologie.*
Concordant, *Syndic & Prof. en Théologie.*
Pierre Bethous.
André Valery.
Sicaire Soubiran.
Antoine Cheylard.
François Peyreygue.
Alexandre Concordan.
Paul.
Chalet.
Pivon.
Marchandiſe.

Bordeaux le 21 Mai 1790.